

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 25 février 2025, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M ^{MES}	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
	Marie-Christine Gagnon	représentante suppléante de Franquelin

ET

MM.	Clermond Coll	représentant suppléant de Pointe-Lebel
	Éric Desbiens	représentant suppléant de Chute-aux-Outardes
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Julien Normand	représentant de Pointe-aux-Outardes
	Réjean Sini	représentant suppléant de Godbout

Sont absents :

Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
André Bossé	représentant de Pointe-Lebel
Guy Côté	représentant de Godbout
Victor Hamel	représentant de Franquelin
Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 janvier 2025

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-01 de la Régie ainsi que n° 2025-01 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de janvier 2025
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 janvier 2025
- 2.4 Autorisation de procéder à la réparation du chargeur sur roues John Deere 544
- 2.5 Adoption des conditions normatives du personnel cadre

LET

- 2.6 Autorisation appel d'offres public 2025-01 – Acquisition chargeur sur roues – Lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

3.0 Informations

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 25 mars 2025

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 25 mars 2025

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 01.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-11

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-12

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 janvier 2025

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 janvier 2025;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 janvier 2025, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.
Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2025-13

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-01 de la Régie ainsi que n° 2025-01 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Franquelin, Marie-Christine Gagnon, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2025-01 de la Régie d'une somme de 499 186,37 \$ et n° 2025-01 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de 3 902,91 \$ pour un total de 503 089,28 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-14

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de janvier 2025

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de 1 007,12 \$ pour janvier 2025, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-15

2.3 **État des revenus et des dépenses au 31 janvier 2025**

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Éric Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2025 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-16

2.4 **Autorisation de procéder à la réparation du chargeur sur roues John Deere 544**

Attendu que la Régie possède un chargeur sur roues de marque John Deere 544, année 2008;

Attendu que cet équipement est utilisé quotidiennement pour diverses opérations essentielles, notamment la compaction des matières dans les conteneurs de l'écocentre, le déneigement et le chargement des semi-remorques de matières recyclables;

Attendu que plusieurs années d'utilisation ont entraîné une usure nécessitant des réparations et un entretien afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement;

Attendu que les réparations prévues incluent la remise en état du différentiel, le remplacement de la manette de commande ainsi que du siège;

Attendu que deux soumissions ont été obtenues conformément au règlement de gestion contractuelle 24-04;

Considérant que le coût estimé des réparations s'élève à 33 300 \$, excluant les taxes applicables;

Considérant que 50 % de cette dépense sera présenté pour remboursement à Éco Entreprises Québec en raison de l'utilisation de l'équipement pour la manutention des matières recyclables.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la réparation du chargeur sur roues John Deere 544 au montant de 33 300 \$ excluant les taxes applicables, incluant le transport, au soumissionnaire le plus bas, soit Matco Industries Inc., sis au 121, rue de la Sablonnière, Pointe-Lebel, Québec G0H 1N0.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-17

2.5 **Adoption des conditions normatives du personnel cadre**

Attendu qu'un comité a été formé pour réviser les conditions normatives du personnel cadre et formuler des recommandations au conseil;

Attendu que la Régie a analysé les conditions normatives du personnel cadre afin d'assurer leur compétitivité sur le marché du travail;

Attendu que les consultations menées avec les cadres ont permis d'identifier des ajustements nécessaires aux conditions en vigueur;

Attendu que ces ajustements visent à favoriser la rétention du personnel et assurer des conditions conformes aux meilleures pratiques du secteur;

Attendu que les modifications portent notamment sur la rémunération, les avantages sociaux et les dispositions relatives aux congés;

Attendu que la durée des nouvelles conditions normatives est de cinq ans, soit de 2025 à 2029.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Franquelin, Marie-Christine Gagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à mettre à jour les conditions normatives applicables au personnel cadre, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, conformément aux recommandations du comité et telles que présentées aux membres du conseil.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2025-18

2.6 Autorisation appel d'offres public 2025-01 – Acquisition chargeur sur roues – Lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan utilise un chargeur sur roues de marque Volvo L11F, acquis en 2008, pour les opérations au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

Attendu que cet équipement est essentiel aux activités quotidiennes, notamment pour la gestion des matières résiduelles enfouies et les travaux d'entretien du site;

Attendu que la manutention des matières organiques s'ajoute aux opérations quotidiennes depuis la mise en service de la plateforme de compostage;

Attendu que le chargeur actuel présente des signes de vieillissement nécessitant des réparations de plus en plus fréquentes, entraînant des coûts d'entretien et un risque d'interruptions opérationnelles;

Attendu que le remplacement du chargeur sur roues permettra d'assurer la continuité des opérations, d'améliorer l'efficacité des travaux et de réduire les coûts de maintenance à long terme;

Attendu que la Régie doit procéder à un appel d'offres public conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Éric Desbiens, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues destiné aux opérations du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau et de la plateforme de compostage et que les résultats de l'appel d'offres soient soumis au conseil pour adjudication au soumissionnaire le plus bas conforme.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 25 mars 2025 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 25 mars 2025 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine, citoyen de Baie-Comeau est présent et pose des questions sur la collecte sélective.

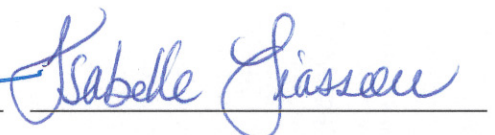
7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 18.

Rés. 2025-19



Julien Normand
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière